



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

**Groupe de travail de l'administration des biens fonciers**

Onzième session

Genève, 27 et 28 février 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Présentation du programme de travail pour 2020-2021

**Projet de programme de travail pour 2020-2021****Note du Bureau du Groupe de travail***Résumé*

On trouvera dans le présent document un projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2020 et 2021.

Lorsqu'il examinera les activités à inscrire à son programme, le Groupe de travail souhaitera peut-être se rappeler que ce programme doit prendre en considération les intérêts des États membres et la mesure dans laquelle ils sont disposés à contribuer à sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de compétences particulières ou de ressources humaines et financières.

Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver le projet de programme de travail.



## **I. Renforcement des capacités et partage international de connaissances**

1. Objectif : Renforcer la capacité des représentants des États membres de la CEE d'élaborer des politiques en matière d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire.
2. Pour réaliser cet objectif, il est prévu que le Groupe de travail :
  - a) Organise quatre ateliers dans la région de la CEE pour permettre un partage d'expériences et de connaissances, étoffer le capital humain des parties prenantes et améliorer les pratiques en matière d'aménagement du territoire ;
  - b) Contribue, sur demande et en fonction des possibilités, aux tables rondes du Groupe consultatif du marché immobilier de la CEE ;
  - c) Présente ses travaux et fournisse des conseils sur l'aménagement du territoire dans le cadre d'ateliers, de conférences, de séminaires et d'autres manifestations portant sur ce thème ;
  - d) Contribue, sur demande, aux travaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 2016/27 du Conseil économique et social (E/RES/2016/27)<sup>1</sup>, y compris à ceux du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres.

## **II. Examens de l'administration des biens fonciers**

3. Objectif : Fournir, si un État membre le demande, une évaluation des systèmes d'administration des biens fonciers de cet État ainsi que des lignes directrices visant à les améliorer.
4. Pour réaliser cet objectif, le Groupe de travail s'attachera, à l'invitation de gouvernements et sous réserve de la disponibilité des fonds, à mettre en place des examens de l'administration des biens fonciers des États membres concernés dans le cadre des monographies nationales de la CEE sur le secteur du logement et l'aménagement du territoire.

## **III. Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire**

5. Objectif : Étudier des questions liées à l'aménagement du territoire présentant un intérêt pour les États membres et publier des documents contenant des analyses de ces questions afin d'aider les États membres à mieux prendre la mesure de l'aménagement du territoire tel qu'il se présente actuellement et, partant, à élaborer des politiques mieux ciblées et plus efficaces.
6. Pour réaliser cet objectif, il est prévu que le Groupe de travail :
  - a) Continue de concevoir des perspectives de solutions aux problématiques d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire qui tiennent compte non seulement du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, mais aussi des forces transformatrices actuellement à l'œuvre (l'urbanisation, la numérisation, les changements climatiques, les données ouvertes, etc.) de façon à renforcer l'état de préparation pour être en mesure de faire face aux évolutions futures, renforcer la flexibilité et la résilience face à des bouleversements éventuels et mettre en œuvre des solutions holistiques sur les plans de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire ;

---

<sup>1</sup> [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/RES/2016/27&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2016/27&Lang=F).

b) Organiser une série d'enquêtes portant sur différents aspects fondamentaux de l'administration des biens fonciers, par exemple la vitesse, la simplicité et l'accès aux données, l'information géospatiale, les registres clefs, etc. ;

c) Mener une étude sur l'automatisation des processus d'administration des biens fonciers, afin de dégager ce qui peut être automatisé et quels aspects juridiques, techniques et organisationnels doivent être pris en compte ;

d) Réaliser une étude comparative sur l'effet que la technologie des chaînes de blocs pourrait avoir sur les services d'administration des biens fonciers.

---